

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 61
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le samedi 8 décembre à 17h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 3 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Marc PARISSET

ABSENTS :

Patrick HUSTACHE, Édouard BOS, Michel JORCIN

POUVOIRS :

Patrick HUSTACHE donne pouvoir à Stéphane GIRARD

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Virement de crédits

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le virement de crédit effectué le 7 décembre 2018 pour provisionner le chapitre 62 compte-tenu des crédits insuffisants pour payer la contribution au service commun de secrétariat à la Communauté de communes de l'Oisans. Conformément au vote du Budget primitif 2018, des crédits ont été réservés au chapitre « 022 – Dépenses imprévues », mobilisables par le Maire sur simple certificat administratif. La réglementation prévoit que ce virement de crédit soit soumis à la séance du Conseil municipal suivante.

		Montant
Section investissement		
Dépenses		
Recettes		0,00 €
Section fonctionnement		0,00 €
Dépenses	6216 – Personnel affecté par le GFP de rattachement	+ 1 200,00 €
	022 – Dépenses imprévues	- 1 200,00 €
Recettes		0,00 €
Total général des dépenses		0,00 €
Total général des recettes		0,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
APPROUVE le présent virement de crédits.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



Le Maire,
Stéphane GIRARD

